



# Découvrez votre association



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

# Table des matières

NOTRE MISSION.....	3
NOTRE VISION.....	3
NOS VALEURS.....	4
La solidarité.....	4
L'engagement .....	4
L'intégrité .....	4
Le respect .....	4
La proactivité .....	4
NOS ATOUTS.....	5
NOTRE HISTOIRE.....	5
NOS ENJEUX PRIORITAIRES.....	5
Exercer notre leadership en défense des droits .....	5
Donner accès et développer des services aux membres .....	6
Communiquer de l'information aux membres et aux retraités du Québec.....	9
NOTRE STRUCTURE.....	10
Le conseil d'administration.....	10
Les conseils régionaux.....	11
Les secteurs .....	12
La direction générale.....	12
Les comités du conseil d'administration .....	13
NOS DOCUMENTS INSTITUTIONNELS .....	15
<i>Les Règlements généraux.....</i>	15
<i>La Procédure d'élections .....</i>	15
<i>Les Politiques administratives.....</i>	15
<i>Le Plan stratégique 2025-2028.....</i>	16
<i>Le Code de déontologie.....</i>	16
<i>La Politique de confidentialité .....</i>	16
NOS OUTILS TECHNOLOGIQUES .....	18
Le site Web .....	18
L'Espace membre.....	18
L'extranet .....	18
L'application mobile.....	19

# Notre mission

La mission de l'AQRP définit sa raison d'être !

L'AQRP a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux de ses membres et de l'ensemble des aînés du Québec.

L'Association accueille près de 36 000 membres, provenant principalement des gouvernements du Québec et du Canada, des sociétés d'État et des municipalités du Québec, ainsi que des réseaux québécois de la santé et de l'éducation.

L'AQRP est un organisme sans but lucratif incorporé en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*. Conséquemment, ses objectifs ne sont ni le profit ni l'accumulation de richesse. Elle doit utiliser ses fonds au bénéfice de ses membres et comptabiliser ses résultats pour prouver sa saine gestion.

# Notre vision

L'Association souhaite être reconnue comme chef de file des associations représentant les retraités et les aînés du Québec.

Bien que l'AQRP ait accumulé 56 années d'activités et qu'elle soit la principale association indépendante de retraités de l'État, elle pourrait encore gagner en visibilité. Il convient donc de la mettre davantage en lumière, d'autant plus qu'elle assure une présence dans les 17 régions du Québec.

# Nos valeurs

## La solidarité

Par le lien social d'engagement et de dépendance réciproques, entre les membres, elle comprend, entre autres, le devoir moral envers les autres membres de l'Association.

## L'engagement

Par le souci de chacun de se dépasser pour favoriser l'atteinte des objectifs. Cette volonté se traduit par une mobilisation collective assurant l'excellence des services offerts aux membres et aux aînés du Québec.

## L'intégrité

Par l'honnêteté et la capacité de reconnaître les limites de ses compétences, d'être loyal envers l'Association, de diffuser de l'information exacte et pertinente. Cette valeur suppose d'agir de façon à préserver la confiance du public et de nos membres.

## Le respect

Par la considération de toutes les personnes avec qui nous sommes en relation. Il comprend, entre autres, les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion.

## La proactivité

Par sa capacité à anticiper les besoins changeants de ses membres et des retraités, l'Association s'active au développement de solutions, d'offres de services et d'outils innovants, connectés et ancrés dans la réalité des utilisateurs d'aujourd'hui.

# Nos atouts

Pour accomplir sa mission avec succès, en harmonie avec ses valeurs et sa vision, l'Association dispose de nombreux atouts. Aujourd'hui, l'AQRP :

- possède une expertise en défense des droits ;
- est la principale association indépendante de retraités de l'État ;
- offre des services et avantages variés à ses membres ;
- s'associe à des partenaires d'affaires d'envergure ;
- regroupe des bénévoles engagés ;
- projette une image professionnelle ;
- réunit une équipe d'employés permanents dévoués ;
- compte 17 conseils régionaux structurés.

# Notre histoire

Fondée en 1968 sous l'appellation d'Association des fonctionnaires à la retraite du Québec (AFRQ), elle devient, en 1989, l'Association des retraitées et des retraités du gouvernement du Québec (ARGQ). L'Association prend ensuite la décision d'accueillir dans ses rangs les retraités des secteurs de la santé, des services sociaux, de même que de l'éducation. C'est en 1996 que l'Association prend le nom d'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP).

# Nos enjeux prioritaires

## Exercer notre leadership en défense des droits

L'AQRP s'engage pleinement dans l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités en période d'inflation. Nous plaidons également en faveur d'un accès accru aux services de soutien à domicile. De plus, nous défendons avec détermination les dossiers de la Loi 15 — *la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* — et de la Loi 126 — *la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives* — devant les tribunaux, au bénéfice de nos membres des secteurs public et parapublic.

**Indexation** : Le gouvernement a adopté certaines lois affaiblissant le pouvoir d'achat des retraités : la Loi 15, la loi 126 (RRPE) et la loi affectant l'indexation du RREGOP. L'AQRP agit en tant qu'acteur principal dans la contestation de ces lois.

**Inflation** : Les effets de la désindexation des rentes sur la situation financière des personnes retraitées.

**Représentation gouvernementale** : L'AQRP s'illustre comme une voix incontournable dans la défense des droits des aînés, en portant leurs préoccupations directement aux plus hauts niveaux décisionnels. Que ce soit à l'Assemblée nationale ou sur la scène fédérale, l'AQRP intervient activement auprès des instances politiques pour influencer les politiques publiques, revendiquer des conditions de vie dignes et veiller à ce que les enjeux touchant les aînés soient une priorité.

**Coalition pour la dignité des aînés (CDA)** : La CDA se positionne comme un acteur incontournable et partenaire privilégié du gouvernement.

## Nos partenaires stratégiques



Coalition  
pour la dignité  
des aînés



OBSERVATOIRE  
DE LA RETRAITE



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Regroupement provincial  
des comités des usagers  
Santé et services sociaux



Comité consultatif  
des retraités (CCR)

Ainsi qu'InterOrg et la Tribune des retraités

## Donner accès et développer des services aux membres

### Programme de récompense AQRP

Le programme de récompense de l'AQRP est en vigueur depuis déjà quelques années. Son but est d'encourager les membres à recommander à leurs amis, leur famille et leurs anciens collègues de travail, d'adhérer à l'Association.

Les membres reçoivent 25 \$ pour chaque nouvelle adhésion ! Chaque personne qui adhère à l'Association à la suite de leur invitation leur fait gagner 25 \$. Il n'y a aucune limite quant au nombre de personnes recommandées. Elles n'ont qu'à indiquer le nom

du membre et son numéro de membre au moment de leur adhésion. C'est aussi simple que ça !

Pour les détails : [aqrp.ca/liste-des-services/programme-de-recompense](http://aqrp.ca/liste-des-services/programme-de-recompense).

## De nombreux partenaires économiques

Être membre de l'AQRP permet d'avoir accès à de nombreux avantages économiques découlant des ententes de partenariat avec différentes organisations œuvrant dans les domaines de l'assurance, de l'hôtellerie et des voyages, de la santé, de la culture et des loisirs, et autres. La liste est publiée dans chaque parution de la revue Reflets et sur l'application mobile.

## Les assurances avec Beneva

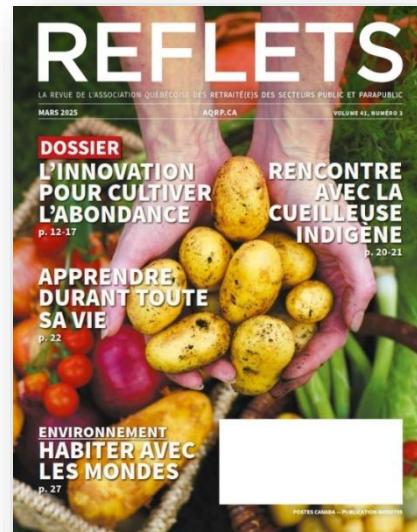
Depuis 1995, l'AQRP est fière de compter sur son partenariat avec Beneva. Grâce à cette alliance, les membres bénéficient :

- de rabais exclusifs sur leurs assurances auto, habitation et véhicules récréatifs ;
- d'une assurance maladie complémentaire — Police 3997 ;
- d'une assurance vie collective — Police 5844 ;
- d'un compte d'épargne à intérêt élevé.

## La revue *Reflets*

La revue *Reflets* est distribuée aux membres de l'AQRP, quatre fois par année. Elle fournit aux membres une foule de renseignements sur la vie associative et comprend différents articles portant sur la santé, l'économie, la culture et l'histoire. Elle présente également un dossier sur un thème susceptible d'intéresser notre lectorat. Le guide des rabais et avantages offerts par nos partenaires à nos membres est également inclus. Finalement, la section des régions permet d'informer les membres sur les activités et les événements à venir dans leur région.

Quelques parutions de la revue sont accessibles via l'application mobile et l'Espace membre.



## Les activités régionales

L'Association publie les activités régionales organisées par les bénévoles à travers la province : dîners-conférences, activités sociales, culturelles ou sportives, voyages

organisés, formation, et autres. Pour les détails ou pour y participer, visitez l'Espace membre.

## Les conférences Web

Plusieurs conférences sont offertes en ligne et quelques-unes peuvent être réécoutes via l'Espace membre. Les conférences Web touchent des sujets variés, tels que la gestion financière à la retraite, comment s'assurer que nos médicaments nous aident vraiment, vieillir en santé, le rôle de l'alimentation, voyager peu importe son budget ; pour ne nommer que ceux-là.

## La formation *BONNE ROUTE!*

L'AQRP met à votre disposition une série d'outils qui permettront aux membres qui le désirent de maintenir leurs compétences au volant :

- des capsules vidéo pour mettre leurs connaissances à jour ;
- un rabais pour une séance pratique auprès de certaines écoles de conduite membres de l'Association des écoles de conduite du Québec (AECQ).

## Le service Mieux-être

Ce service gratuit est réservé exclusivement aux membres. Il leur permet, sur les heures d'ouverture du bureau de la direction générale :

- de parler d'une situation vécue qui provoque de fortes réactions émotionnelles ;
- d'obtenir un accompagnement téléphonique de façon ponctuelle ;
- de participer à des groupes de discussion en présentiel ou en virtuel sur des thèmes variés.

Pour rejoindre le service Mieux-être : 1 866 497-1548 | [mieuxetre@aqrp.ca](mailto:mieuxetre@aqrp.ca)



# Communiquer de l'information aux membres et aux retraités du Québec

## Le blogue

Le blogue de l'AQRP est un site Web constitué d'articles agglomérés au fil du temps. Le contenu, textuel, est enrichi d'images et d'hyperliens. Le lecteur peut livrer ses commentaires à la suite de chaque article. Il s'agit d'un outil de communication offrant plus d'interactivité qu'un site Web traditionnel. Le blogue de l'AQRP vise à informer et conseiller les retraités sur une foule de sujets qui les concernent, tout en identifiant des ressources pouvant leur être utiles dans différentes sphères de leur vie.

Pour y accéder : [blogue.aqrp.ca](http://blogue.aqrp.ca).

## Capsules éducatives

L'AQRP collabore avec des partenaires pour produire des capsules éducatives qui visent à offrir des conseils concrets et pratiques liés aux enjeux des personnes aînées. Voici une liste non exhaustive des capsules accessibles en ligne :

- Réseau de déprescription : Comment éviter la surcharge de médicaments ?
- PROCURE : Comment prévenir le cancer de la prostate ?
- Option consommateurs : Magasiner en ligne sans se faire avoir.
- Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) : Comment avoir recours à l'aide médicale à mourir au Québec ?
- Autorité des marchés financiers : Comment prévenir la fraude financière ?
- Interculturel Services Conseils : Comment planifier sa retraite en tant que personne aînée immigrante ?
- Interligne : Comment lutter contre les discriminations des aînés LGBTQ+ ?
- La Fondation CAA-Québec : Quelles sont les alternatives à la conduite automobile ?
- L'Appui pour les proches aidants : Quels sont les défis des personnes aînées proches aidantes ?
- Université de Sherbrooke : Quels sont les bienfaits de la lecture et de l'écriture partagées ?

## Balados de l'AQRP

*Cap sur l'épargne* : dans un contexte économique marqué par l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, l'AQRP a lancé la série de balados *Cap sur l'épargne*. Réalisés en collaboration avec des actuaires de Retraite Québec et de Beneva, ils abordent des sujets liés à la planification financière, incluant la retraite et la planification successorale.

*Prendre un coup de vieux* : minisérie produite avec de jeunes invités experts. Les discussions ont pour but d'amener une réflexion sur notre perception du vieillissement et de partager de bonnes pratiques pour améliorer le mieux-être chez les personnes âgées, d'aujourd'hui et de demain.

Les épisodes sont disponibles en ligne :  
[aqrp.ca/defense-des-droits/balados-de-laqrp](http://aqrp.ca/defense-des-droits/balados-de-laqrp).

## Notre structure

L'AQRP est composée d'un conseil d'administration, de la direction générale et de 17 conseils régionaux. Le fonctionnement de l'Association est encadré par des règlements généraux, une procédure d'élections, un code de déontologie, des politiques administratives et un plan stratégique triennal.

### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé des cinq dirigeants du comité exécutif et des 17 présidences régionales. Les membres du conseil d'administration se rencontrent tous les trois mois. Parmi ses principales responsabilités, le conseil d'administration doit :

- adopter les orientations stratégiques (mission, vision, valeurs et clientèle cible) ;
- contribuer à la réalisation de la mission de l'Association ;
- statuer sur les choix stratégiques ;
- approuver les programmes et les budgets annuels ;
- superviser les affaires courantes et donner des directives claires au comité exécutif et à la direction générale ;
- se préoccuper de la pérennité de l'Association ;
- conseiller le comité exécutif, la direction générale et tous les comités du conseil d'administration sur les décisions et les résultats attendus.

## Les conseils régionaux

L'Association est divisée en 17 régions couvrant la totalité de la province. Chaque région possède un conseil régional qui regroupe de sept à treize membres. Ce sont plus de 300 bénévoles engagés, œuvrant en collégialité, qui font partie des conseils régionaux de l'Association.

Le conseil régional n'est pas légalement constitué au sens de la loi. Il peut voter des résolutions sur les sujets qui le touchent et émettre des recommandations lorsqu'elles concernent les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration.

En plus d'organiser des activités qui répondent aux besoins des membres de la région, le rôle des conseils régionaux est de contribuer à la réalisation de la mission et de la planification stratégique de l'Association, et d'en informer l'ensemble de ses membres. Parmi ses principales responsabilités, chaque conseil régional doit :

- désigner les membres de son comité exécutif parmi les membres élus ;
- faire approuver ses prévisions budgétaires annuelles par le comité des finances et de vérification et les faire adopter lors de l'assemblée régionale annuelle ;
- gérer son budget par la mise en place d'un suivi budgétaire et s'assurer du respect des contrôles et des politiques de l'Association ;
- soumettre son bilan trimestriel et les pièces justificatives pour vérification ;
- soumettre l'ensemble des comptes rendus des réunions du conseil régional une fois approuvés ;
- gérer les biens et les documents de la région en conformité avec les Politiques administratives ;
- collaborer à la réalisation des services et des programmes de l'Association ;
- informer le conseil d'administration des projets et des services qui peuvent être utiles à d'autres régions ;
- s'assurer que chaque membre du conseil régional a obtenu les renseignements pertinents auprès de la présidence régionale concernant les décisions du conseil d'administration et le fonctionnement de la direction générale.

## Les secteurs

En vertu de leurs responsabilités à l'égard des affaires de la région, les conseils régionaux peuvent organiser des services et des activités à l'aide de sous-entités régionales désignées comme des secteurs. Les secteurs, ayant à leur tête des comités de secteurs, relèvent directement du conseil régional et sont régis par les mêmes règlements et les mêmes politiques administratives. Le conseil régional demeure entièrement imputable et responsable de son ou de ses secteurs.

Un comité de secteur est formé d'un à cinq membres, tel que déterminé par le conseil régional. Le responsable du secteur siège d'office au conseil régional et son éligibilité est celle d'un membre du conseil régional. Les membres du comité de secteur doivent se répartir les responsabilités, telles que la trésorerie, le secrétariat et l'organisation des activités. Advenant le cas où le conseil régional décide de ne pas déléguer à ses secteurs les responsabilités reliées à la trésorerie, les comités de secteurs devront transmettre à la trésorerie régionale toute l'information concernant les revenus et les dépenses afin de les inclure dans le budget régional.

En conformité avec la mission, les valeurs, les orientations et les intérêts de l'Association, le comité de secteur assume les responsabilités suivantes :

- organiser des services et des activités destinés aux membres du secteur ;
- gérer son budget, déterminé par le conseil régional, selon les *Politiques administratives* ;
- transmettre son bilan financier et les pièces justificatives à la trésorerie du conseil régional ;
- transmettre les comptes rendus des réunions du comité de secteur au conseil régional ;
- répondre à toutes autres demandes qui lui sont faites par le conseil régional.

## La direction générale

Afin d'accomplir sa mission et de mettre en œuvre son plan stratégique, l'Association met à la disposition de ses membres, des employés professionnels et attentionnés, dédiés à répondre aux besoins des membres.

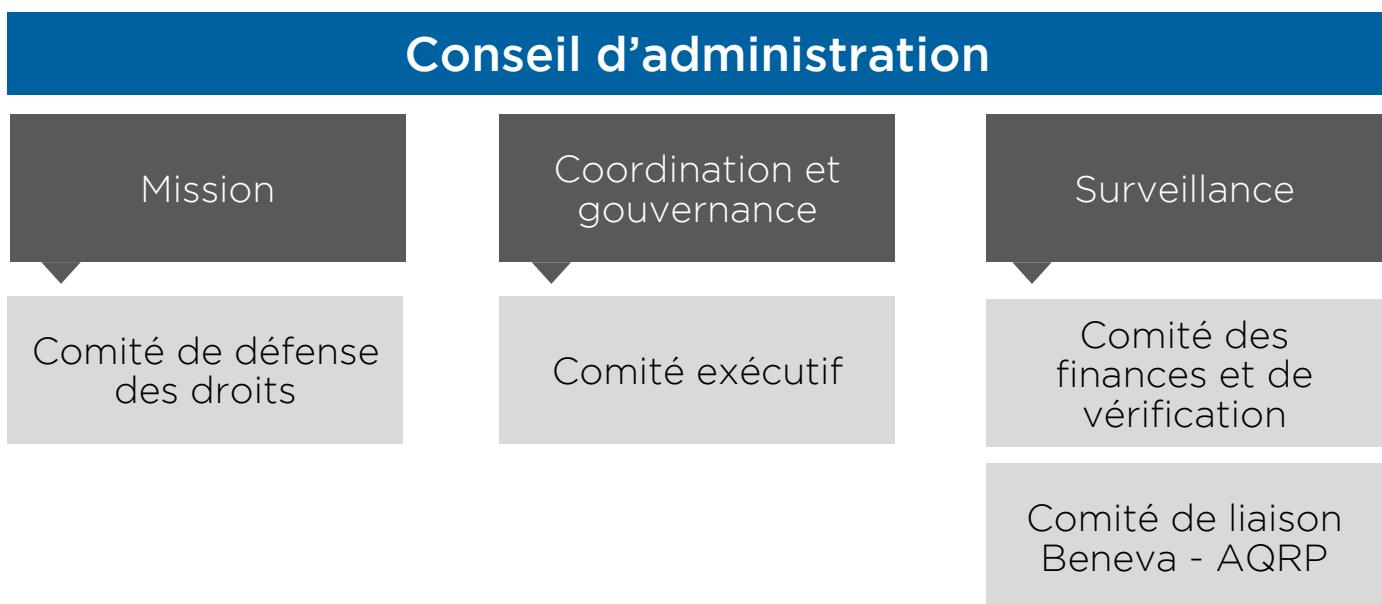
La direction générale assure la gestion des décisions prises par le conseil d'administration et le comité exécutif, ainsi que la mise en œuvre des actions nécessaires, en conformité avec les *Politiques administratives*. Parmi ses principales responsabilités, la direction générale doit :

- voir au respect des orientations et des priorités du conseil d'administration et du comité exécutif dans le cadre de ses activités ;

- assurer une saine gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'Association en respectant les politiques et les prévisions budgétaires ;
- mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et du comité exécutif ;
- participer aux délibérations des diverses instances de l'Association dans la mesure prévue par la présidence ou les directives du conseil d'administration et du comité exécutif ;
- donner son avis sur toute question d'ordre technique, notamment sur les ressources qui seraient requises pour la mise en œuvre d'une mesure envisagée et sur les choix qu'il faudrait faire à cet égard ;
- établir et maintenir les réseaux de partenaires stratégiques et positionner l'Association de manière à attirer des membres et des partenaires ;
- assurer une communication régulière avec les membres et les partenaires.

## Les comités du conseil d'administration

Ces comités aident le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités et à mieux exercer son rôle de vérification, en approfondissant les enjeux et les questions complexes. Les rôles et les fonctions de chacun des comités sont listés sur le site Web de l'AQRP.



## Comité de défense des droits

Ce comité soutient le conseil d'administration dans sa réflexion politique et dans les différentes prises de position de l'Association. Il identifie et analyse les dossiers d'actualité nationale et régionale liés à notre mission et qui nécessitent une intervention auprès des décideurs publics, des médias ou de toute autre organisation publique ou privée.

## Comité exécutif

Le comité exécutif assiste le conseil d'administration dans la gestion des affaires courantes de l'Association et lui fait des recommandations sur toute question ou tout dossier qu'il lui aurait confié.

## Comité des finances et de vérification

Ce comité s'assure de la conformité de la gestion financière de l'Association en respectant les règlements généraux, les politiques administratives et les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration. Il analyse les rapports de vérification produits à l'interne. Il veille également au suivi des recommandations du vérificateur externe et propose des mesures correctives au conseil d'administration, s'il y a lieu.

## Comité de liaison Beneva – AQRP

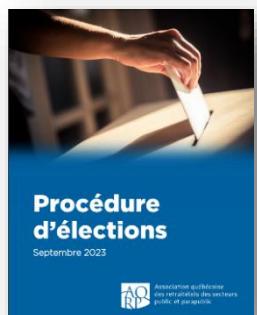
Le comité de liaison Beneva – AQRP assure la gestion administrative de l'entente de partenariat avec Beneva. Cette entente comprend l'établissement d'un fonds de développement pour l'Association, un programme d'assurance de dommages et un programme de services financiers complémentaires.

# Nos documents institutionnels

Les documents institutionnels sont disponibles sur l'extranet et sur le site Web de l'Association.

## Les *Règlements généraux*

Essentiellement, les règlements généraux sont une prolongation de la loi. Le Code civil du Québec (art. 310) stipule que « Le fonctionnement, l'administration du patrimoine et l'activité des personnes morales sont déterminés par la loi, l'acte constitutif (la charte) et les règlements ». Ils définissent comment l'AQRP entend appliquer la loi dans la définition des membres, la structure des responsabilités et des pouvoirs, la gestion des finances et le fonctionnement démocratique. Les *Règlements généraux* sont adoptés par le conseil d'administration et ratifiés par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.



## La *Procédure d'élections*

En complémentarité des règlements généraux, cette procédure dicte les règles qui régissent les élections des membres constituant les différentes instances de l'Association.



## Les *Politiques administratives*

Ce document\* présente l'ensemble des politiques administratives établies par le conseil d'administration. Mises à jour au besoin, elles sont conçues pour guider les bénévoles et les employés œuvrant au sein de l'Association et dicter les règles et les procédures pour la gestion administrative, financière, matérielle et pour différents aspects de la mission et des opérations.

\* Accessible uniquement sur l'extranet.

## *Le Plan stratégique 2025-2028*

Le Plan stratégique 2025-2028 a été conçu à la suite d'une large consultation impliquant des membres informatisés ou non, des bénévoles des conseils régionaux, des administrateurs et des employés de la direction générale. Ce plan se distingue par son approche innovante et inclusive, offrant de nouvelles perspectives et des initiatives concrètes afin que l'AQRP demeure proactive dans ses actions.



## *Le Code de déontologie*

Ce document présente l'ensemble des dispositions en matière d'éthique et de déontologie qui doivent être respectées par les administrateurs, les dirigeants, les bénévoles, les membres et les employés, dans l'exercice de leurs fonctions, dans la réalisation de leur travail et dans la prestation des services aux membres.



## *La Politique de confidentialité*

Cette politique renseigne les membres sur la gestion et la protection des renseignements jugés confidentiels au sein de l'AQRP. Elle vise notamment des renseignements liés aux activités de l'Association et concernant l'ensemble de ses bénévoles, du personnel de la direction générale et de tous les membres.



## *Les Positions de l'AQRP en défense des droits*

Ce recueil regroupe l'ensemble des positions prises par les instances de l'Association depuis 2007. Il permet aux membres de mieux comprendre les motivations qui guident les mandats de l'Association, année après année.



# *La Politique de protection des renseignements personnels*

La protection de la vie privée de ses membres est une priorité pour l'AQRP. Cette politique informe les membres des balises établies pour protéger les renseignements personnels qui leur sont confiés, par le biais du Web ou de tout autre moyen ; le tout en conformité avec les règles et les lois sur la protection des renseignements privés qui s'appliquent à l'AQRP. L'AQRP est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.Q., 1993, c. P -39.1.



# *La Déclaration de services*

Ce document présente les engagements de l'AQRP quant aux services et avantages offerts aux membres (la nature, les modes de prestation, etc.).



# Nos outils technologiques

## Le site Web

Le site Web présente l'ensemble des informations sur l'Association et permet à nos membres de rester branchés sur l'actualité les concernant et sur la vie associative.

## L'Espace membre

L'Espace membre, comme le dit son appellation, est réservé aux membres de l'Association. À partir de ce portail, les membres ont accès à leur profil et peuvent y faire la mise à jour de leurs données personnelles et procéder au renouvellement de leur adhésion en ligne. Ils peuvent également consulter les conférences Web, programmes et événements offerts et s'inscrire aux activités de leur choix.

Pour y accéder : [aqrp.zonemembre.ca](http://aqrp.zonemembre.ca)

## L'extranet

L'extranet est un gestionnaire de fichiers qui donne accès à différentes informations utiles aux bénévoles de l'Association, à l'aide d'un mot de passe personnel. Il permet donc de partager des fichiers en toute sécurité à l'aide d'Internet. Pour consulter les documents sur l'extranet, il suffit d'utiliser un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent, ayant accès à Internet. Ainsi, les membres des conseils régionaux, les administrateurs, les membres siégeant aux comités du conseil d'administration et les employés de la direction générale ont accès à l'extranet selon leur profil d'utilisation et leurs fonctions à l'Association. Ces profils sont définis par la présidence régionale et la direction générale.

Plusieurs documents institutionnels sont disponibles sur l'extranet.

Pour y accéder : [extranet.aqrp.ca/](http://extranet.aqrp.ca/)

## L'application mobile

L'AQRP a lancé son application mobile en décembre 2022. Elle permet aux membres de trouver des rabais AQRP à proximité, afin de ne manquer aucune opportunité d'épargner. Tout en assurant la protection des renseignements personnels de nos membres, l'application leur permet de :

- visualiser leur carte de membre électronique ;
- consulter leur dossier de membre et y apporter des changements au besoin ;
- consulter la revue *Reflets*.

The promotional image features a woman with white hair and glasses smiling while looking at a smartphone. A purple button labeled "NOUVEAU !" is positioned in the top left corner. The central text reads "Application mobile AQRP" and "Accès instantané aux rabais et avantages pour les membres". Below this, it says "Disponible sur Google Play et Apple Store". The AQRP logo and the association's name ("Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic") are visible. To the right, a smartphone displays the app's interface, showing categories like "Assurances", "Assurance voyage", "Attractions, magasins et spectacles", and "Rabais en vedette" for "beneva".



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

**Association québécoise des retraité(e)s  
des secteurs public et parapublic (AQRP)**

5400, boul. des Galeries, bureau 111  
Québec (Québec) G2K 2B4

418 683-2288 | 1 800 653-2747  
[info@aqrp.ca](mailto:info@aqrp.ca) | [aqrp.ca](http://aqrp.ca)